



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 39-2018

Nombre de membres	
En exercice	14
Nombre de membres	
Présent	8
Nombre de membres	
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
25/05/2018

EXTRAIT DU

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 30 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Anna GOURLIA, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Christian ARRIVE à Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC à Monsieur Jean-Marc ARNAUD, Mme Eva PLANES à M. Nicolas VIROLLE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Ulrich MOLL à Sandrine TUR

Absents: M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---

Objet : Réparation et extension de la salle Carraire. Avenants au marché de travaux

En date du 07 Août 2017, le Conseil s'est prononcé favorablement sur l'attribution du marché de travaux afférent à la réparation et l'extension la salle Carraire.

Les lots ont été attribués ainsi qu'il suit :

N° LOT	Nom ou raison sociale du candidat	Prix
1	APH	236 075.00 €
2	THERMISUD	27 880.00 €
3	Menuiserie BOUZE	53 299.50 €
4	PROVENCALE DE PEINTURE	25 250.00 €

Des modifications de plans entraînent des moins ou plus values sur certains lots.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les modifications présentées ci-dessous :

LOT 1 - APH	Montant HT
Moins value engendrée par la modification des plans	- 10 000.00 €
Sablage et traitement hydrofuge	+ 3520.00 €
Fourniture et pose de caniveaux CC1	+ 1900.00 €
Pose de caniveaux avec grille (réemploi des existants)	+ 1680.00 €
Dressage du tableau et création de modénature	+ 1800.00 €



Mise ne œuvre de 2 lanterneaux de désenfumage	+ 5360.00 €
Total	4 260.00 €
Montant initial du Marché pour le lot 1	236 075.00 €
plus values	4260.00 €
Nouveau montant de marché pour le lot 1 (+1.81 %)	240 335.00 €
LOT 2 - THERMISUD	Montant HT
Travaux de dépose et repose chauffage non réalisé	- 11 880.00 €
Moins value détecteur de fumée	- 600.00 €
Moins value spots leds dans soffites	- 1 200.00 €
Moins value luminaires suspendus dans salle principale	- 900.00 €
Plus value raccordement collecteur EU/EV	600.00 €
Fourniture et pose de chemin de câble	1 520.00 €
Fourniture et pose éclairage de sécurité d'ambiance	1 900.00 €
Fourniture et pose de luminaires encastrés	3 520.00 €
Dépose des 8 projecteurs existants	180.00 €
Fourniture et pose de luminaire leds suspendus	860.00 €
Total	- 6 000.00
Montant initial du Marché	27 880,00 €
moins values	-6 000.00 €
Nouveau montant de marché (-21.52 %)	21 880.00 €
LOT 3 Menuiserie BOUZE – pas d'incidence	
LOT 4 Provencale de peinture – pas d'incidence	
RECAP LOTS 1 à 4	
montant initial du marché	342 504.50 €
Nouveau montant du marché	340 764.50 €
Différence (– 0.51%) :	-1740.00 €

Vu la délibération du 07 août 2017 portant attribution du marché de travaux relatif à la réparation et l'extension de la salle carraire.

Vu les modifications engendrées par les modifications de plans

Le Conseil municipal,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Envoyé en préfecture le 01/06/2018

Reçu en préfecture le 01/06/2018

Affiché le 04/06/2018

ID : 013-211300090-20180530-392018-DE

Article 1 : APPROUVE les avenants présentés ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 2 : AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Article 3 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 01 juin 2018

Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé